

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS POUR LE
RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS DU CCAS**

Le Maire informe

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de SAINT-ALBAN (31140), lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Administré par un Conseil d'Administration, le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget autonome.

En application des articles L. 123-6, R. 123-11 et R. 123-12 du Code de l'action Sociale et des Familles :

Ce conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de représentants nommés par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- *Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions*
- *Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales*
- *Un représentant des associations de retraités et de personnes du département*
- *Un Représentant des associations de personnes handicapées du département.*

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Elles sont invitées à adresser à Monsieur le Maire une liste comportant au moins trois personnes.

*Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire **au plus tard le 9 juin 2020**, sous pli recommandé avec accusé de réception.*

St-Alban, le 26 mai 2020

Le Maire

A. SUSIGAN

